

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mai 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 725 000 francs destiné à l'équipement de plusieurs structures d'accueil préscolaire créées dans des bâtiments privés dont les projets verront le jour entre 2024 et 2027.

13 novembre 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 26 juin 2023. Elle a été étudiée par la commission lors de la séance du 24 août 2023, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Patricia Leitao, que la rapporteuse remercie pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 725 000 francs, destiné à l'équipement de plusieurs structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) créées dans des bâtiments privés dont les projets verront le jour entre 2024 et 2027.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 725 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année 2024.

Séance du 24 août 2023

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Patrick Chauveau, administrateur au Service de la petite enfance (SDPE)

M^{me} Kitsos indique qu'au 31 décembre 2022 il y avait 85 structures d'accueil de la petite enfance subventionnées réparties entre 24 entités juridiques, ce qui représente 4855 enfants. Actuellement, il y a plus de 5000 enfants accueillis dans ces structures en Ville de Genève. Elle rappelle l'augmentation importante de places ces dix dernières années, ainsi que les 300 places ouvertes lors de la présente législature sur les 700 prévues. L'objectif est de cibler les quartiers les moins bien dotés en structures pour la petite enfance, comme celui des Eaux-Vives ou de Champel/Malagnou. En ce qui concerne les Eaux-Vives, un certain nombre de nouvelles structures sont déjà prévues comme Victoire-Tinayre, Frontenex et à la gare des Eaux-Vives. En ce qui concerne le secteur Champel/Malagnou, le département a une piste pour une nouvelle structure mais ne peut pas la communiquer pour le moment.

L'objectif de la proposition PR-1572 est de pouvoir acquérir du matériel pour ces structures, dont la liste a été communiquée à la commission. La Ville loue dans certains cas des locaux à des privés pour les structures de la petite enfance et doit donc les aménager. Cette proposition est urgente car il y a des délais pour la livraison de ce matériel, fixés à l'hiver 2023, le matériel devant être utilisé pour la rentrée 2024-2025.

M. Chauveau ajoute que le crédit concerne les acquisitions de mobilier et de matériel pour les structures qui vont s'ouvrir dans des lieux privés. Avant la municipalisation des institutions, le mobilier et le matériel des structures dans les locaux privés étaient acquis par l'intermédiaire de la subvention versée aux associations ou fondations qui exploitaient les lieux. Les nouvelles structures vont être municipalisées; le mobilier ne sera donc plus financé par l'intermédiaire de subventions. C'est pourquoi ce crédit d'investissement est nécessaire. Il précise que, pour les bâtiments publics, le mobilier et le matériel sont intégrés aux propositions (PR) de construction ou de transformation de l'objet.

Questions des commissaires

Une commissaire relève qu'au 31 décembre 2022 il manquait environ 1080 places d'accueil.

M^{me} Kitsos répond que ce nombre est déterminé selon le nombre de personnes qui s'inscrivent pour une place et qu'il faut prendre en compte le fait que si une personne inscrite trouve une autre organisation, alors elle sort des statistiques.

La commissaire demande quelle est la proportion de personnes qui résident en ville de Genève sur les 4800-5000 enfants fréquentant les structures d'accueil.

M^{me} Kitsos répond qu'ils résident presque tous en ville de Genève. Elle propose de communiquer le chiffre précis ultérieurement. Elle ajoute que les places occupées par les personnes qui ne résident pas en ville de Genève le sont par des gens qui y travaillent, conformément au règlement établi.

Une commissaire demande si ce type d'achat avait été pris en compte dans le budget lié à la municipalisation.

M^{me} Kitsos répond que la planification était basée sur les ressources humaines et les taux d'encadrement et avait pour objectif de montrer les surcoûts liés à la municipalisation. Elle ajoute que, même sans municipalisation, il faudrait ce matériel, il aurait simplement été compris dans les subventions.

Une commissaire demande si la nouvelle crèche prévue à la gare des Eaux-Vives sera municipalisée.

M^{me} Kitsos répond que toutes les nouvelles structures sont municipalisées.

La commissaire demande si le crédit demandé dans cette proposition comprend aussi le secteur Champel/Malagnou.

M^{me} Kitsos répond que le crédit concerne les structures mentionnées à la page 5 de la proposition.

M. Chauveau ajoute qu'environ 500 places pourront être équipées avec ce crédit d'investissement. Certains projets sont clairement identifiés dans la proposition, d'autres moins avancés.

Une commissaire demande si le prix de location de ces nouveaux locaux est compris dans le crédit.

M^{me} Kitsos répond que cela est compris dans le budget.

M. Chauveau ajoute qu'il s'agit ici du crédit d'investissement pour équiper l'intérieur de ces structures, investissement qui sera utilisé sur plusieurs années. Il précise qu'il y a en parallèle le budget de fonctionnement de chaque structure qui fera l'objet d'une fiche d'arbitrage et d'une proposition. Ces frais de fonctionnement comprennent les charges de personnel, les frais des locaux, des enfants, les prix de pension facturés aux parents en déduction. Ce sont deux choses distinctes.

Une commissaire salue la location de lieux privés pour couvrir le besoin des familles en places de crèche. Elle demande si le montant de ce crédit d'investissement aurait de toute façon été dépensé et s'il y a un surcoût suite à cette mesure.

M. Chauveau répond qu'il n'y a aucun surcoût. Ils savent d'expérience qu'équiper une place de crèche coûte 3000 francs. Le montant figurant dans la proposition correspond au montant qui aurait été versé à une association ou fondation sous forme de subvention.

Une commissaire demande s'ils prévoient de privilégier l'achat de jeux en bois, conformément à la motion déposée à ce sujet.

M^{me} Kitsos répond que c'est l'objectif qui a été fixé. Elle mentionne la brochure publiée au sujet des perturbateurs endocriniens. Le but est de diminuer fortement les produits nocifs dans les jeux pour les enfants. Ils vont donc inclure ces éléments dans les contrats de prestation, y compris avec les associations. Elle ajoute qu'il faudrait également travailler au niveau départemental avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), et qu'un groupe de travail de la Ville piloté par le DCSS a été créé pour travailler sur ces questions et voir comment ajouter ces principes à la CMAI. Elle ajoute qu'il faudrait également avoir les meilleurs aménagements au niveau de l'ombrage.

Une commissaire relève que 180 000 francs sont prévus pour 2027 pour 60 nouvelles places à la Petite-Boissière et demande si ce lieu figure dans le PLQ abandonné.

M. Chauveau répond que ce projet est vraisemblablement dans le plan localisé de quartier (PLQ) qui va être abandonné ou revu. Il rappelle qu'il est précisé en page 6 que si certains projets venaient à ne pas être finalisés, le montant dédié audit projet serait utilisé pour un autre projet. Il ajoute que le service poursuit la prospection d'objets supplémentaires qui pourraient remplacer des projets qui n'aboutiraient pas.

M^{me} Kitsos ajoute que le projet concernant Champel ne figure pas dans la liste car il n'est pas abouti pour l'instant.

Une commissaire indique être étonnée du montant, mais qu'il est intéressant de voir ce que coûtent ces investissements dans les nouvelles places de crèche, ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant.

Un commissaire demande à avoir une projection des dépenses prévues pour la municipalisation jusqu'à 2027.

M^{me} Kitsos répond que les projections ont déjà été communiquées.

Le commissaire indique que les projections n'étaient pas aussi détaillées. Il demande s'il est possible de les mettre à jour.

M^{me} Kitsos répond que la proposition n'a rien à voir avec la municipalisation.

Le commissaire demande s'il y a actuellement des démarches faites pour trouver des solutions alternatives à ces lieux privés, notamment au niveau du

patrimoine de la Ville ou de l'Etat de Genève, car ces lieux privés représentent un surcoût en termes de loyer.

M^{me} Kitsos répond que le Canton fait de la prospection. En ce qui concerne la Ville, si un nouveau quartier se construit, comme le PAV, des réservations sont faites pour avoir des crèches. Cependant, dans des quartiers déjà existants mais ayant évolué en densité ou en renouvellement de population, il n'y a parfois pas d'autre possibilité que de louer à des privés.

Il relève qu'en page 6 est précisé ceci: «Cet objet n'était pas prévu dans la planification financière du 18e PFI en raison de l'attente de la validation du Conseil municipal du principe de la municipalisation des structures d'accueil dans le cadre du budget 2023.» Il souhaite avoir une explication sur cette mention dans la proposition.

M^{me} Kitsos répond que cette mention explique pourquoi la proposition n'a pas été déposée plus tôt.

M. Chauveau ajoute qu'une fois que la municipalisation a été acceptée, la proposition a été déposée.

Un commissaire demande si la liste des équipements prévus dans cette proposition comprend des équipements nouveaux par rapport aux anciennes structures privées. Il demande également si cela signifie que la Ville devient propriétaire de tous les équipements qu'elle va acheter.

M. Chauveau répond qu'à partir du moment où une subvention est versée et que l'acquisition se fait par ce biais, c'est l'association ou la fondation bénéficiaire de cette subvention qui est propriétaire de l'objet acheté. Dans le cas de cette proposition, c'est la Ville qui va acquérir ce matériel et donc qui en sera propriétaire.

Le président craint que M^{me} Kitsos se retrouve en concurrence à Champel avec M. Gomez, car ce dernier recherche une alternative à la plateforme de la Voirie qu'il devait construire au parc Bertrand, et qu'il a dans l'idée d'utiliser des espaces de type garage qui sont pour partie propriété de la Ville. Il demande si les deux départements s'informent mutuellement de leurs projets et si M^{me} Kitsos envisage de transformer les structures pour la petite enfance existantes.

M^{me} Kitsos répond qu'il n'est pas possible d'augmenter les places dans les lieux existants et qu'il faut donc de nouveaux lieux. Elle indique avoir pour l'instant une piste avec un partenariat à Champel, lieu pour lequel il n'y a pas de concurrence avec un autre département.

Le président demande s'ils pensent à des appartements.

M^{me} Kitsos répond que ce cas de figure s'est déjà présenté, notamment à Saint-Jean. La Ville de Genève essaie de ne pas avoir de structures plus petites

que 50 places, sinon les coûts seraient assez élevés, et cela aurait moins de sens au niveau collectif et pédagogique.

M. Chauveau ajoute que les structures élargies de taille minimum comprennent une soixantaine de places environ, ce qui correspond à quatre groupes de 15 places. Ces structures sont déjà considérées comme des petites structures. Le coût des petites crèches est moins intéressant que les crèches ayant une plus grande capacité d'accueil.

M^{me} Kitsos indique qu'ouvrir des crèches dans des appartements est possible, mais qu'il faut que cela réponde aux normes du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour rattaché au Département de l'instruction publique.

Le président demande si des espaces publics à Champel sont également envisagés, par exemple le CAS.

M^{me} Kitsos répond que les deux approches coexistent et ajoute qu'ils cherchent également des locaux pour une école à Champel. La situation est difficile dans ce quartier car de nombreux logements se sont construits et continuent de se construire, et qu'il y a un renouvellement de population avec l'arrivée d'un grand nombre de familles.

Une commissaire revient sur le rapport entre taille des structures de la petite enfance et coût. Elle ajoute que les moyennes structures, comprenant entre 60 et 80 places, présentent un bon ratio concernant l'équilibre de vie d'une équipe de professionnels sur le terrain (moins d'absentéisme, plus de présence qualitative pour les enfants). Elle demande comment le département se positionne par rapport à cette question.

M^{me} Kitsos répond que la réponse donnée précédemment était surtout liée à la question des appartements, qui offriraient une capacité d'accueil très limitée. Le but est de trouver un équilibre, c'est pourquoi il y a un minimum de 50-60 places par structure d'accueil.

Une commissaire demande si des collaborateurs regardent aussi à l'Office des poursuites s'il y a des biens qui pourraient être achetés pour ces structures.

M^{me} Kitsos répond qu'ils travaillent en priorité avec le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Discussion et prises de position

La commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'elle a demandé des informations à M^{me} Kitsos concernant le nombre de places de crèche occupées par des personnes ne résidant pas en Ville de Genève et indique qu'elle souhaiterait attendre de les recevoir avant de voter cette proposition.

Une commissaire libéral-radical propose de voter la proposition. Elle ajoute qu'il y a des obligations légales par rapport à l'équipement des crèches.

Une commissaire socialiste propose également de voter. Elle estime que les informations attendues par la commissaire ne sont pas utiles au vote de cette proposition.

Le président ajoute que la différence entre le nombre de places occupées par des résidents de la ville de Genève et des non-résidents porte sur le prix de pension et non sur l'investissement.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que, selon le règlement, il faudrait favoriser les familles en ville de Genève. Elle souhaiterait avoir l'information, mais indique pouvoir poser la question en plénière si le reste de la commission ne trouve pas cette précision indispensable.

Une commissaire libérale-radical propose également de voter ce crédit qui représente une dépense nécessaire. Elle précise que le Parti libéral-radical tient à ce qu'il soit tenu compte de la motion M-1489 qui demande d'acheter le matériel le plus écoresponsable possible.

Le président indique qu'il est explicitement dit dans la proposition que «les appels d'offre lancés dans le cadre d'un achat du mobilier veillent à intégrer les critères d'achat écoresponsables et les préconisations du guide de la Ville sur les perturbateurs endocriniens».

Un commissaire indique que les Verts estiment que les dépenses annoncées dans cette proposition sont liées à la municipalisation, sinon celle-ci ne serait pas mentionnée dans la proposition. Il déplore le manque de transparence quant aux coûts liés à cette municipalisation et souhaiterait connaître la différence de coûts et dépenses entre l'achat de matériel sous régime subventionné et sous régime municipalisé. Il propose d'auditionner le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) avant de voter cette proposition.

La commissaire du Parti libéral-radical est étonnée de la déclaration du commissaire Vert car il lui semble que la majorité du Conseil a refusé le texte du Parti libéral-radical qui demandait une fondation plutôt que la municipalisation. Les crèches sont actuellement en train d'être construites; il est donc difficile de refuser des équipements à des crèches qui vont être ouvertes. Cette demande d'audition retarde l'avancée des travaux. Ce qui était avant compris dans une subvention figure désormais à part dans une proposition du Conseil administratif. Elle rappelle que le Parti libéral-radical est prêt à voter la proposition.

Le commissaire Vert précise que ce n'est pas parce que les Verts ont voté pour la municipalisation qu'ils ne souhaitent pas avoir un droit de regard. Les informa-

tions qu'il souhaite avoir portent sur le manque de comparaison entre le régime subventionné et le régime municipalisé en ce qui concerne les coûts dus au matériel. Les économies d'échelle attendues lors de la décision de municipalisation ne sont pas encore visibles.

Un commissaire du Parti socialiste répond que, pour faire une comparaison entre les deux régimes, il faudrait avoir les budgets et les comptes de chaque crèche subventionnée et additionner la part des subventions consacrée à l'achat de matériel, ainsi que comparer le type de matériel acheté crèche par crèche. Avec le régime municipalisé, il y a un seul acheteur, et donc un chiffre global pour le matériel. La comparaison est difficile et n'est pas indispensable au vote du crédit. Elle pourra être faite plus tard pour ne pas retarder inutilement le vote, car il faudra de toute façon acheter le matériel.

Le commissaire des Verts ajoute que cette proposition s'étend jusqu'à 2027 sur 11 structures d'accueil de la petite enfance. Ces projections sont définitives, du moins si la commission venait à les adopter. Un comparatif serait possible avec les anciennes structures pour avoir au moins les dépenses moyennes par structure. Il souhaiterait que la CCSJ ou la commission des finances (CF) se penche à l'avenir sur les projections budgétaires par rapport à la petite enfance, car il a l'impression qu'il y a actuellement des chiffres globaux, mais qu'il est difficile de voir la jauge en termes de dépenses annuelles.

Le président demande si le commissaire Vert maintient sa demande d'auditionner le DFEL.

Le commissaire Vert confirme maintenir sa demande.

Le Centre est prêt à voter la proposition, bien que le parti se soit opposé à la municipalisation des crèches. La commissaire ne voit pas comment comparer les dépenses, car les choses sont actuellement conçues différemment et le même type de matériel ne serait pas forcément acheté. Elle estime qu'il faut être attentifs aux coûts générés par la municipalisation.

Votes

L'audition du DFEL est refusée par 11 non (1 EàG, 4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 3 oui (Ve) et 1 abstention (MCG).

Le Parti libéral-radical accepte cette proposition, car il est important d'équiper les crèches qui seront ouvertes pour accueillir le mieux possible les enfants de la population genevoise.

Les Verts auront une position scindée en deux: une partie va soutenir cette proposition parce qu'ils sont convaincus de l'urgence de l'équipement des crèches, et

une partie s'abstiendra car ils demandent depuis environ deux ans une clarification des coûts de la municipalisation dont fait partie l'achat du matériel.

L'Union démocratique du centre soutiendra cette proposition.

La proposition est acceptée par 10 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 UDC) et 5 abstentions (2 Ve, 2 LC, 1 MCG).